



PETITE ENFANCE

REFORME NEFASTE DES MODES D'ACCUEIL

MOBILISONS-NOUS !

La loi ESSOC, de son nom « pour un Etat au Service d'une Société de Confiance », votée en août 2018, s'inscrit dans la politique de casse du service public. Elle vise à modifier profondément l'action publique aussi bien pour les usagers, que pour les agent-e-s et les salarié.es chargé-e-s de sa mise en œuvre.

Son article 50, concerne les structures d'accueil petite enfance et son objectif est très inquiétant quant à la qualité d'accueil des jeunes enfants et aux conditions de travail des professionnel-le-s. Le gouvernement va procéder par ordonnances afin de simplifier et harmoniser les normes législatives et réglementaires.

Les concertations menées par la direction générale de la cohésion sociale ont écarté une fois de plus les organisations syndicales. A ce jour, aucun document présentant ces futures ordonnances n'a été officiellement communiqué.

La CGT dénonce des mesures très inquiétantes qui pourraient se trouver dans ces ordonnances:

- ✓ **La baisse du nombre des professionnel-le-s les plus qualifié.es auprès des enfants !**
- ✓ **Une augmentation du nombre d'enfants par professionnel-le-s !**
- ✓ **L'accueil d'enfants en surnombre « à titre exceptionnel », validé au quotidien ;**
- ✓ **Une augmentation du nombre d'enfants en micro-crèches, passant de 10 à 16 !**
- ✓ **Une réduction de la surface d'accueil par enfant : 5,5 m² au lieu de 7m² actuellement !**

La productivité et la rentabilité imposées dans les établissements de jeunes enfants est la nouvelle logique du gouvernement.

En parallèle, le gouvernement manœuvre pour fragiliser le statut des assistantes maternelles pourtant déjà précaire.

En s'attaquant aux règles d'indemnisation qui leurs permettent de compenser la perte partielle de leur activité constituée par plusieurs contrats de travail auprès de différentes familles, c'est l'existence même de la profession que le gouvernement remet en cause.

L'essentiel de ces mesures convergerait vers une dégradation manifeste de la qualité d'accueil des enfants et des conditions d'exercice des professionnel-le-s

Après la journée d'action réussie le 28 mars, le gouvernement s'était engagé à présenter son projet de réforme des modes d'accueil d'ici fin avril. Aucun texte n'a été rendu public à ce jour, les inquiétudes sur les orientations de la réforme restent donc entières.

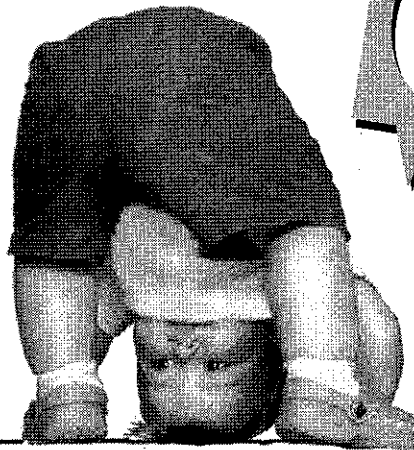
Le collectif petite enfance de la CGT Savoie appelle, tous les professionnel-le-s de la petite enfance à amplifier le mouvement en manifestant avec le collectif « pas de bébés à la consigne », afin de développer une offre d'accueil de qualité pour tous les jeunes enfants.

RASSEMBLEMENT ET MANIFESTATION

LE JEUDI 23 MAI 2019 à 14H30

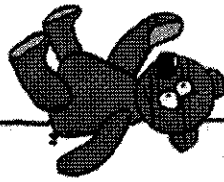
Devant la Caisse d'Allocations Familiales 20, Avenue Jean-Jaurès à CHAMBERY

LE
23
Mai



ON

Manifeste



pour une réforme qui remette à l'endroit l'accueil de la Petite Enfance !

Une offre d'accueil de qualité,
MAINTENANT ou **JAMAIS** ?

Dégradation des conditions d'accueil... **STOP** ou **ENCORE** ?

Un taux d'encadrement dans les EAJE de 1 pour 5 enfants jusqu'à 15 mois et de 1 pour 8 après cet âge : **STOP** ou **ENCORE**

Des possibilités d'accueil en surnombre quasiment tous les jours : **STOP** ou **ENCORE**

Augmentation de la capacité d'accueil en micro-crèches à 16 enfants : **STOP** ou **ENCORE**

Une surface d'accueil par enfant dans les grandes villes = 5,5 m² : **STOP** ou **ENCORE**

Toujours la galère pour accéder à une formation, notamment diplômante, pour les assistant.es maternel.les & en EAJE : **STOP** ou **ENCORE**

Toujours pas de temps d'analyse de pratiques institués et financés dans les modes d'accueil individuels et collectifs : **STOP** ou **ENCORE**

Un reste à charge pour les familles aux faibles revenus toujours défavorable en accueil individuel : **STOP** ou **ENCORE**

Un droit au chômage réduit pour les assistantes maternelles : **STOP** ou **ENCORE**

Comptez 1 point chaque fois que vous cochez **STOP** / -1 point chaque fois que vous cochez **ENCORE** / 0 point chaque fois que vous ne cochez rien.

Un ratio moyen d'encadrement d'1 professionnel.le pour 5 enfants en EAJE : **MAINTENANT** ou **JAMAIS**

Un ratio d'au moins 50% de professionnel.les les plus qualifié.es en EAJE : **MAINTENANT** ou **JAMAIS**

Un accueil en surnombre limité à 110% de l'effectif en EAJE et calculé sur l'effectif des inscrits : **MAINTENANT** ou **JAMAIS**

Conserver un accueil de 10 enfants maximum en micro-crèches : **MAINTENANT** ou **JAMAIS**

Une surface de 7 m² minimum par enfant sur tout le territoire : **MAINTENANT** ou **JAMAIS**

Élever les niveaux de qualification des professionnel.les de l'accueil individuel & collectif, en formation initiale et continue diplômante : **MAINTENANT** ou **JAMAIS**

Instituer & financer des temps d'analyse sur les pratiques professionnelles dans tous les modes d'accueil : **MAINTENANT** ou **JAMAIS**

Aligner les restes à charge incombant aux familles, pour tous les modes d'accueil, sur la base du quotient familial : **MAINTENANT** ou **JAMAIS**

Maintenir l'indemnisation chômage des assistantes maternelles : **MAINTENANT** ou **JAMAIS**

Comptez 1 point chaque fois que vous cochez **MAINTENANT** / -1 point chaque fois que vous cochez **JAMAIS** / 0 point chaque fois que vous ne cochez rien.

Parents, professionnelles, citoyen.nes, vous totalisez :

Entre -15 et 0 point : d'ici le 23 mai, relisez nos vingt propositions et venez nous rejoindre dans la rue.

Entre 1 et 10 points : diffusez le lien vers l'appel-pétition et retrouvons-nous le 23 mai dans la rue.

Entre 10 et 15 points : mobilisez vos entourages et organisez dès maintenant les manifestations du 23 mai.

Tout.es ENSEMBLE, MOBILISATION NATIONALE le 23 MAI*
pour développer une offre d'accueil de qualité pour tous les jeunes enfants

Les préavis de grève débusés, s'arrêtent à retrouver sur www.pasdebessalacoisigne.com

pasdebessalacoisigne@hotmail.fr

